

## Chapitre X : La prise d'armes campagnarde

Le 15 février 1791, Cartigny fut réveillé à 4 heures du matin par la voix du tocsin : ~~les deux cloches s'excitaient l'une l'autre, se pressaient, s'agitaient~~ la petite cloche s'agitait à coups précipités (note86GRHC) pour sonner l'alarme; dans son appartement contigu, le pasteur Esaïe Gasc dormait certainement moins bien que Théodore de Bèze lors de l'Escalade, car, sans être jacobin, il approuvait fort les idées émancipatrices. Et qui sait si son influence n'a pas inspiré l'acte audacieux des habitants de Cartigny ?

Les paysans se réunissent en hâte et apprennent qu'ils vont marcher sur Genève pour exiger, au besoin par la force, l'octroi des réformes qu'ils revendiquent. Lorsqu'il s'agit de prendre une initiative, les Cartiginois sont toujours d'accord; leur enthousiasme se refroidit lorsqu'il s'agit de suivre un mouvement déclenché ailleurs. Mais, le 15 février 1791, ils sont les premiers; aussi leur zèle est-il extrême.

Avully répond à Cartigny en battant la générale, et la contagion gagne les Chancinois, qui les rejoignent. La bande armée, composée de quelques centaines de participants, remonte la rive droite du Rhône, passe à Satigny, et arrive enfin, vers 9 heures, devant la porte de Cornavin.

Que se passe-t-il alors ? Dans le volume qu'il a consacré à Pictet de Rochemont, M. Edmond Pictet raconte :

"Le 15 février donc, trois ou quatre cent paysans de la rive droite se présentent à l'improviste devant la porte de Cornavin, escaladent les ouvrages extérieurs et menacent de forcer l'entrée de la ville. L'officier qui commandait ce jour-là le poste de Cornavin fait fermer les portes, barricader le corps de garde, mande à l'Hôtel de Ville ce qui se passe et se prépare à la résistance. Mais les "mal intentionnés" de Saint-Gervais assiègent bientôt ce corps de garde en criant : "Point d'armes ! Laissez entrer les paysans, ils sont des

nôtres !" Et l'on commence à tendre, du haut des remparts, des échelles aux assaillants.

"Le poste tient bon mais aucun renfort ne vient le dégager. Le Grand Conseil, qui se trouvait en séance à ce moment-là, au lieu de prendre une décision vigoureuse et prompte, perd son temps en récriminations oiseuses. Il se trouve même des orateurs pour proposer que "les citoyens fussent invités à se rendre dans leurs cercles ... pour délibérer.") La situation devenait à chaque instant plus critique. Cependant la portion demeurée saine de la bourgeoisie s'était émue à la nouvelle qu'il y avait, parmi les paysans ameutés, des gens venus du pays de Gex pour faire dans Genève de la propagande française. Elle s'arme, elle court se mettre à la disposition des magistrats. Sans se préoccuper davantage du Grand Conseil, le 1<sup>er</sup> syndic Claparède fait battre la générale. Le tocsin sonne. L'ancien syndic Ami Lullin, le conseiller Micheli, l'avocat Du Roveray forment en colonne les volontaires rassemblés sur la Treille. Le signal est donné, et, au cri de "Chassons les étrangers !"). La troupe descend au pas accéléré à Cornavin, où le poste résistait encore, bien que vivement pressé. On balaye les abords du corps de garde, on décide une sortie, les portes de la ville s'ouvrent et, à la vue des citoyens en armes, les paysans prennent la fuite, poursuivis à coups de crosse et de plat de sabre. Le péril qui menaçait Genève fut conjuré pour un temps.»

Ce "péril qui menaçait Genève" échauffa si bien les imaginations que les versions les plus contradictoires des événements coururent, chacun les jugeant selon son point de vue politique. Etienne Dumont fut violemment accusé, jusqu'après sa mort qui survint en 1829, d'avoir excité les émeutiers contre l'autorité légale. Jacob-Louis Duval, petit-neveu et héritier spirituel du fameux publiciste, voulut en avoir le cœur net et s'adressa à Paul Lullin, qui, dépositaire d'un manuscrit précieux comme héritier d'Ami Lullin, lui répondit le 14 août 1836.

Sur la base de ce manuscrit, recopié par Paul Lullin, nous avons relaté la prise d'armes dans les villages de la Champagne au début de cette journée mémorable. Quant à la suite des événements, on verra que la version Lullin diffère du tout au tout du récit d'Edmond Pictet :

"La mère de M. Grenus haranguait les paysans et les animait. M. le capitaine Dassier offrit à M. le Syndic de la Garde d'aller apaiser les paysans; on accepta son offre; il refusa un détachement, il prit une carte de permission pour sortir par les chaînes, il leur fit comprendre leur tort et leur danger de vouloir enfoncer la porte et entrer en ville. MM. Soret et Dumont vinrent aussi leur parler, ce qui était d'autant plus utile que des natifs dans la ville les pressaient et qu'il n'y avait que 50 hommes armés entre le pont et la multitude de la ville ...

Vers les 2-1/2 h. le Conseil, apprenant que les circonstances devenaient très graves si l'on ne posait pas les armes pour ramener le calme dans les esprits, si l'on n'ouvrait pas les portes à nos paysans qui étaient indignés de ce qu'on les traitât en ennemis, voulait prendre le parti de remettre la ville dans l'état où elle était avant la prise d'armes et de le faire dire à M. Cayla par M. Dumont, qui était venu avec M. Anspach conjurer que l'on quittât les armes ...

» M. Dumont, ayant vu vers les 1 heure que les natifs voulaient prendre les armes, réussit à les en détourner. Il a dit qu'il croyait qu'ils auraient été plus faibles que les citoyens, mais qu'il y aurait eu un mal affreux ...

» Le soir, M. Dumont remit une adresse honnête de la part des natifs, mais qui contenait les mêmes principes politiques. Elle exprimait leur chagrin de ce qui s'était passé, qu'ils blâmaient la prise d'armes et ceux des leurs qui y avaient donné lieu."

Et nos paysans de regagner leurs villages, déçus mais calmés après les exhortations de Dumont, qu'ils savaient être un de leurs défenseurs. C'est bien différent de la fuite des campagnards poursuivis à coups de crosse et de plat de sabre !

Conclusion : Il est difficile d'écrire l'histoire !

Quoi qu'il en soit, cette démonstration campagnarde ne fut pas sans influencer la suite des événements. On avait eu chaud, à Genève,

le 15 février, et l'on résolut de faire des concessions aux natifs et aux paysans afin d'éviter de nouvelles échauffourées.

Dès le mois de mars 1791, sous l'impulsion de Du Roveray, on publia un édit libéral. Les droits féodaux furent abrogés, et l'admission à la bourgeoisie, facilitée pour les natifs et les paysans, conféra la qualité de citoyen. Vingt et un mois plus tard, le 28 décembre 1792, le Conseil d'Etat était supprimé, deux Comités provisoires constitués, et l'on entra dans l'ère révolutionnaire.

Avant d'aborder cette période, examinons qui, de Cartigny, a vraisemblablement pris part à l'équipée du 15 février 1791. Le recensement de la dite année fournit à ce sujet de précieux renseignements. Il y avait alors, dans le village, 7 foyers habités par des Dufour; 3 par des Frot; 3 par des Miville; 3 par des Rey; 2 par des Warain (ou Wuarin); chacune des familles suivantes comptait un foyer : Archinard, Batard, Clerc, Cougnard, Dedomo, Deriaz, Dunant, Gallay, Mery, Peylaz, Reymond, Revaclier; à la Petite-Grave, on trouvait 2 foyers Bochet, 2 Cougnard, 2 Dufour, 1 Fontaine, 1 Gallay, 1 Ravoire.

Deux de ces familles sont indiquées, à cette date de 1791, comme ayant reçu la bourgeoisie : les Dedomo, dont nous avons déjà parlé, et les Cougnard.

Si l'on parcourt le *Livre des Bourgeois*, on constate, dès le mois d'avril, l'admission de bon nombre de natifs, gratis ou à peu de frais, "vu leur conduite patriotique le 15 février"; un autre, pour s'être "particulièrement distingué pour son courage et son patriotisme à la porte de Cornavin". D'autres payèrent plus cher, notamment des habitants non natifs. Les campagnards furent un peu plus lents à profiter des dispositions de l'Edit. Les premiers d'entre eux sont inscrits à la date du 28 juin : ce sont, tous les 16, d'"anciens Genevois de la campagne" : un Ramus, un Des Baillels, un Fol, de Dardagny; un Demoles, de Laconnex; un Gros, de Chêne; un Berthet, un Revaclier, un Cougnard, de Chancy (ce dernier, Jean-Louis Cougnard, "mérite toute sorte d'éloges pour sa bonne conduite et sa fidélité envers le gouvernement"); un autre Demoles et deux Durand, d'Avully; un autre Gros, de Cologny; un Souvairan, de Bourdigny; un MétraI, du Cannelet; un Ducré, de Malagnod; enfin, Jean Cougnard, de Cartigny,

Jean-Louis et François, ses fils mineurs non mariés, et Jean-François, son fils mineur marié.

Le recensement auquel nous avons fait allusion a eu lieu entre le 28 juin et le 11 juillet, puisque Jean Cougnard est déjà indiqué comme bourgeois, alors que Pierre-Antoine Rey ne l'est pas encore. Or, Rey, avec ses 6 fils mineurs, fut admis le 11 juillet, le même jour que Jean-Charles Batie, de la Petite-Grave. Le 5 août, c'est le tour des Warain (Jacob-Antoine) et des Gervais (Jean-Pierre). Tous les autres seront agréés en bloc en vertu de la loi du 12 décembre 1792.

Les premières mentions de ces familles sur des registres paroissiaux datent toutes du XVIII<sup>e</sup> siècle. A Cartigny figurent les Warain, les Bochet, les Gervais, les Miville, les Dufour, les Clerc, les Rey, les Fontaine, les Gallay (1660 à 1727); à Chancy, les Dunant, les Cougnard (1678 à 1688); à Avully, les Archinard (1719); à Dardagny, les Dériaz (1600); à Jussy, les Gallay de la Petite-Grave (1667); à Saint-Gervais, les Frot (1714); à Laconnex les Reymond, les Mery, les Peylaz, les Revaclier (1673-1680).

Il y eut, on le voit, passablement d'émigrations de protestants d'un village à l'autre entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle; de Laconnex, en particulier, les arrivées datent pour la plupart de l'époque qui suivit immédiatement le Traité de Turin de 1754, lorsque ce village, autrefois terre de Saint-Victor, fut incorporé à la Sardaigne et vit se rétablir chez lui le catholicisme.

Durant quelque temps, Cartigny vit paisible. Ses habitants ont pris conscience non seulement de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs; s'ils se sont montrés révolutionnaires afin d'obtenir des privilèges politiques égaux à ceux des citadins, ils vont bientôt prouver que le jacobinisme n'a pas de prise sur eux. Ils respectent la personnalité humaine et, s'ils s'émancipent de la sujétion féodale, ils conservent le respect pour leurs "notables" : Pictet de Rochemont en fera bientôt l'heureuse expérience.